

## **Gendarmerie d'Amanvillers - 57865**

Info publiée le 09/05/2021 sur Panneau-Pocket

### **Site maprocuration : télé procédure pour procuration de vote**

Un nouveau dispositif de procuration a été mis en place par télé-procédure.

Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

Le dispositif Maprocuration permettra également de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :

Les électeurs, qui pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;

Les gendarmes, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude, mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit.

Les services communaux pour lesquels le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

En outre, l'usager sera informé par courrier électronique de l'avancée de sa démarche et sera assuré de la bonne prise en compte de sa procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.

Site service public pour explications :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

Site direct ma procuration :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>